



Parménion

bureau d'études **bers**
et de recherche sociologiques

L'agenda 21 local

Les 21 actions
Environnement
Social
Economie
Démocratie participative

*Document de concertation
Mars 2007*

Préambule

Ce document a pour vocation de partager le plus largement possible les propositions d'actions ou axes de travail élaborés par la municipalité et les cabinets d'études.

Ces propositions ont été présentées le 10 mars au centre Favols dans le cadre d'un Forum 21.

La municipalité souhaite recueillir l'avis des carbonblannais sur ces propositions. Vos remarques sont les bienvenues pour construire un projet de développement durable de la Ville.

La date limite de remise de vos contributions est fixée au 30 avril 2007. Ensuite, les modalités seront précisées et planifiées.

Service Agenda 21

Référent : Laurent Castex et Laurent Gazal
Hôtel de Ville
BP. 37
33564 Carbon-Blanc Cedex
Tél. (+33)5 57 77 68 64
Courriel : agenda21@carbon-blanc.fr

Sommaire

Environnement		page 4
Action 1	Tendre vers un verdissement durable	page 4
Action 2	Entretenir et préserver le patrimoine bâti et naturel	page 5
Action 3	Favoriser la découverte du patrimoine carbonblannais	page 6
Action 4	Relayer l'information sur le PLU	page 7
Action 5	Aménager et relier des espaces de convivialité accessibles à tous	page 8
Action 6	Engager une démarche volontariste de maîtrise de l'énergie	page 9
Action 7	Développer l'exemplarité de la collectivité	page 10
Action 8	Accompagner les habitants dans l'action pour une meilleure gestion des ressources	page 11
Action 9	Définir et recenser les sources de nuisances existantes ou potentielles	page 13
Action 10	Veiller à l'intégration des activités économiques dans l'environnement, tout en les valorisant	page 14
Action 11	Lutter contre les incivilités	page 15
Action 12	Sensibiliser les habitants aux enjeux des déplacements	page 16
Action 13	Faciliter les circulations piétonnes pour tous	page 17
Action 14	Favoriser l'usage du vélo	page 18
Social		page 19
Action 15	Offrir des logements diversifiés et abordables tout en ayant le souci de maîtriser l'urbanisation, favoriser l'accès à la propriété, développer les services à la personne.	page 19
Action 16	Favoriser le « Vivre ensemble » sur la commune	page 20
Action 17	Apprendre à mieux travailler en intercommunalité	page 21
Economie		page 22
Action 18	Mettre en place un groupe de travail spécifique avec la CUB sur la valorisation actuelle de la ZA	page 22
Action 19	Créer un cadre urbain et propice à l'activité commerciale	page 23
Action 20	Favoriser la création d'un club d'entreprises et les échanges entre tous les acteurs (dont les bénéficiaires) de l'emploi	page 24
Démocratie participative		page 25
Action 21	Accompagner et encourager la participation et l'expression des différents groupes sociaux de la commune, faciliter les échanges entre tous les acteurs	page 25

Agenda 21 / Environnement	
Action 1	Tendre vers un verdissement durable
Contexte	Les espaces verts participent aux atouts du cadre de vie de la commune, laquelle est située dans un environnement urbain.
Objectif	Préserver le cadre de vie actuel et valoriser les éléments de patrimoine
Motivation	Adapter les pratiques de plantation et d'entretien afin qu'elles soient plus économes en eau, en produits phytosanitaires ; tout en veillant à l'agrément des espaces verts et à la préservation des espèces ou des sujets remarquables. La modification des pratiques de culture nécessite une information auprès des habitants et une formation des agents.
Axe thématique	Service Public / Bonnes pratiques
Maître d'ouvrage	Commune
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les pratiques de fleurissement et d'entretien phytosanitaire et rechercher les pratiques les plus économes en eau et en produits phytosanitaires - Développer la formation des agents communaux sur leurs pratiques - Prévoir des aménagements qui nécessitent moins d'entretien - Communiquer sur ces nouvelles pratiques - Développer une signalétique pédagogique (essences particulières – voir aussi action 2), civique (consignes à respecter – voir aussi action 11), informative (pratiques d'entretien « spéciales ») - Encourager le compostage des déchets d'entretien des espaces verts - Recenser les arbres remarquables de la ville - Diffuser des informations sur un entretien durable de végétaux - Equiper les bâtiments publics de réserves d'eau de pluie pour l'arrosage des espaces verts à proximité (voir aussi action 7)

Agenda 21 / Environnement	
Action 2	Entretenir et préserver le patrimoine bâti et naturel
Contexte	Carbon-Blanc bénéficie d'un environnement de qualité grâce à la présence d'éléments intéressants tant sur le plan du bâti ancien que des espèces végétales.
Objectif	Préserver le cadre de vie actuel et valoriser les éléments de patrimoine
Motivation	Continuer à offrir aux habitants un cadre de vie de qualité en préservant l'environnement général de la commune, en entretenant les éléments remarquables et en valorisant l'environnement.
Axe thématique	Citoyenneté
Maître d'ouvrage	Commune
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> - Enterrer les différentes lignes aériennes (téléphone, EDF et câble) à l'occasion des travaux de voirie ; - Inciter à la valorisation du patrimoine ancien ; - Rechercher une harmonisation au niveau du patrimoine bâti ; - Anticiper la valorisation du cadre de vie par des moyens de préemption ; - Privilégier la restauration des bâtiments anciens ; - Préserver, conserver et améliorer le patrimoine végétal existant dans la mesure du possible (<i>voir aussi action 1</i>) ; - Engager la réflexion sur un encadrement de l'affichage publicitaire (<i>voir aussi action 10</i>)

Agenda 21 / Environnement	
Action 3	Favoriser la découverte du patrimoine carbonblannais
Contexte	Carbon-Blanc bénéficie d'un patrimoine végétal intéressant et d'une histoire locale avec la présence de quelques belles « propriétés ».
Objectif	Préserver le cadre de vie actuel et valoriser les éléments de patrimoine
Motivation	Encourager la pratique de la marche à pied et du vélo tout en offrant aux habitants la possibilité de découvrir le patrimoine de leur commune à travers des aménagements spécifiques (voies de circulation douce...).
Axe thématique	Citoyenneté / Intergénération
Maître d'ouvrage	Commune
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> - Repérer les cheminements existants - Développer des circuits au travers des quartiers pour favoriser les échanges - <i>voir aussi action 5</i> - Adapter les parcours pour favoriser l'accessibilité de tous (circuits et information) - <i>voir aussi action 13</i> - Créer et aménager des cheminements de découverte thématique de la commune (histoire, environnement, usages anciens, flore...) - Jalonner les parcours de panneaux d'information - Editer une ou des plaquettes d'information sur le tracé des cheminements de découverte - Inscrire des lieux de vie sur les parcours - <i>voir aussi action 5</i> - Développer les informations sur le patrimoine de la commune (histoire, images archives, fonctionnement des écosystèmes, présentation d'une espèce remarquable...) dans les outils de communication

Agenda 21 / Environnement	
Action 4	Relayer l'information sur le PLU
Contexte	Les habitants sont attachés au caractère pavillonnaire de la commune et souhaitent que Carbon-Blanc garde ce type d'urbanisation.
Objectif	Conjuguer développement urbain et préservation du cadre de vie, en veillant à équilibrer les formes d'habitat
Motivation	Rappeler aux habitants les dispositions du règlement d'urbanisme inscrites dans le PLU communautaire et expliquer le type de développement souhaité par la commune pour répondre aux besoins de logement. Associer les habitants à l'évolution urbaine de leur cité.
Axe thématique	Service public
Maître d'ouvrage	Commune
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les actions d'information et de sensibilisation sur les prescriptions du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : superficie minimale pour la construction, hauteur des constructions... - « Esquisser » la vision de la ville de demain (moyen terme) par un travail commun entre élus et habitants et compléter cette réflexion sur la politique de l'habitat (<i>voir aussi action champ social</i>) - Expliquer les projets de construction publique

Agenda 21 / Environnement	
Action 5	Aménager et relier des espaces de convivialité accessibles à tous
Contexte	Toutes les classes d'âge sont bien représentées à Carbon-Blanc, ce qui génère à la fois des besoins différents en matière d'équipements mais aussi permet des échanges intergénérationnels riches et intéressants
Objectif	Renforcer les liens entre les quartiers
Motivation	Proposer des aménagements spécifiques, des lieux et des temps d'échange et de détente qui répondent aux différents besoins de la population de Carbon-Blanc et permettre, aux différentes générations, de se côtoyer.
Axe thématique	Intergénération
Maître d'ouvrage	Commune
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> - Aménager des aires de jeux pour les enfants, tout en favorisant également la redécouverte de jeux traditionnels (échecs...) ; - Poursuivre l'aménagement d'espaces de repos, calmes, sécurisés et « verts » ; - Veiller à l'organisation de liaisons pour favoriser les échanges entre les quartiers ; - Equiper les rues les plus fréquentées de bancs publics ; - Veiller à la mixité des aménagements proposés pour favoriser les rencontres intergénérationnelles ; - Veiller à relier les espaces de convivialité, notamment grâce aux circuits de découverte thématique – voir aussi action 3.

Agenda 21 / Environnement	
Action 6	Engager une démarche volontariste de maîtrise de l'énergie
Contexte	Face aux préoccupations sur le changement climatique et sur l'énergie, la commune souhaite développer des outils pour maîtriser sa « facture énergétique ».
Objectif	Affiner la connaissance et développer des actions de sensibilisation en matière environnementale (eau, air, déchets, énergie)
Motivation	La collectivité souhaite maîtriser sa consommation énergétique et s'impliquer concrètement dans la lutte contre l'effet de serre. Par cette démarche, la commune peut sensibiliser les habitants à suivre l'exemple (<i>voir aussi actions 7 et 8</i>).
Axe thématique	Bonnes pratiques / Service public
Maître d'ouvrage	Commune
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser ou faire réaliser un diagnostic énergétique de la commune (chauffage, éclairage des bâtiments publics, éclairage public, eau...); - Etablir un plan d'actions pour favoriser les économies d'énergie, pour « résorber » les points noirs (si besoin), pour diversifier les sources énergétiques ; - Adapter l'éclairage public tout en veillant à préserver la sécurité des cheminements ; - Communiquer sur les résultats de l'étude (diagnostic) et ensuite sur le plan d'actions qui sera mis en œuvre ; - Systématiser cette démarche pour toute nouvelle construction publique ; - Mettre en valeur l'exemplarité des spécificités HQE du collège ; - Repenser les illuminations de Noël.

Agenda 21 / Environnement	
Action 7	Développer l'exemplarité de la collectivité
Contexte	La commune et ses agents ont déjà adopté des comportements « éco responsables ». Il s'agit de transformer les bonnes pratiques individuelles en démarche collective.
Objectif	Affiner la connaissance et développer des actions de sensibilisation en matière environnementale (eau, air, déchets, énergie)
Motivation	Généraliser une attitude et des gestes éco responsables participe à une meilleure gestion environnementale et pourra avoir valeur d'exemplarité pour l'ensemble des administrés
Axe thématique	Bonnes pratiques / Service public / Citoyenneté
Maître d'ouvrage	Commune
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les pratiques à développer et celles à bannir ; - Formaliser un guide des bonnes pratiques, en fonction des services de la ville ; - Former les agents municipaux aux bonnes pratiques (impression, consommation d'eau, d'énergie, déplacements...) ; - Développer, notamment des actions telles que le compostage des déchets verts des services municipaux, l'usage du vélo, le développement d'énergie renouvelable et des économies d'énergie, le tri des déchets de bureau, la récupération d'eau de pluie... - Développer les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics de la collectivité ; - Privilégier les véhicules propres lors des remplacements ; - Proposer des produits issus du commerce équitable et des productions locales lors des manifestations municipales

Agenda 21 / Environnement	
Action 8	Accompagner les habitants dans l'action pour une meilleure gestion des ressources
Contexte	La municipalité ne possède pas de compétence en matière de gestion des déchets, de l'eau ou de l'énergie. Chaque habitant produit des déchets, consomme et rejette de l'eau et de l'énergie. Chacun participe à l'empreinte écologique de la commune.
Objectif	Affiner la connaissance et développer des actions de sensibilisation en matière environnementale (eau, air, déchets, énergie)
Motivation	Sensibiliser et accompagner les habitants doit les aider à mieux gérer leurs ressources, favoriser le recyclage et éviter les gaspillages. La collectivité souhaite jouer un rôle important dans le développement de l'éco citoyenneté notamment par la diffusion d'information auprès de la population et plus particulièrement auprès des enfants.
Axe thématique	Bonnes pratiques / Citoyenneté / Intergénération
Maître d'ouvrage	Commune
Modalités	<p><i>D'ordre général</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffuser les gestes du Défi Pour la Terre, via les outils communaux de communication : « la bonne idée du jour » sur www.carbon-blanc.fr; - Inciter chaque visiteur en mairie au calcul de son empreinte écologique ; - Comparer et illustrer l'empreinte écologique de Grossostheim, de San Martin de Valdeiglesias (jumelages) avec d'autres villes de la Planète ; - Accompagner les équipes éducatives et inciter un travail pédagogique des écoles sur différents thèmes (déchets, eau, énergie...); - Informer sur la démarche HQE en direction des promoteurs et des particuliers. <p><i>Sur les déchets</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - S'inscrire dans une démarche de prévention des déchets (autocollants stop pub, composteurs individuels, sacs plastiques, achats éco responsables...); - Développer une opération pilote de compostage de quartier (à l'échelle d'un lotissement, d'un ensemble immobilier), notamment pour les déchets de cuisine ; - Soutenir l'action de la CUB sur la collecte sélective et le tri ; - Encourager la modernisation des collecteurs de verre (cf. pollution sonore) pour une meilleure intégration au cadre de vie ; - Informer sur les résultats du tri et sur les consignes de propreté – voir aussi <i>action 11</i> ; - Envisager la récupération des textiles en partenariat avec des associations, tout en veillant à la pérennité de la démarche ;

Agenda 21 / Environnement	
Action 8 (suite)	Accompagner les habitants dans l'action pour une meilleure gestion des ressources
Modalités	<p><i>Sur l'eau</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager les bonnes pratiques en matière de jardinage, d'arrosage... - Sensibiliser à l'usage et au rejet de produits dangereux dans le tout à l'égout ; - Favoriser le partage d'expérience entre « anciens » et « jeunes », sur la consommation en eau. <p><i>Sur l'énergie</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser aux économies d'énergie ; - Informer sur les dispositifs d'aide en s'appuyant sur la future Agence Locale de l'Energie (CUB) et sur l'ADEME.

Agenda 21 / Environnement	
Action 9	Définir et recenser les sources de nuisances existantes ou potentielles
Contexte	Carbon-Blanc est une commune bénéficiant d'un cadre de vie agréable. Cette quiétude est moindre avec l'autoroute. La proximité de la zone industrialo-portuaire présente des risques pour la santé ou pour l'environnement.
Objectif	Conjuguer développement économique et préservation du cadre de vie
Motivation	Expliquer les mesures de prévention mises en œuvre pour réduire les nuisances et les risques.
Axe thématique	Service public
Maître d'ouvrage	Commune
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> - Rappeler les dispositions réglementaires relatives aux différents types de nuisance ; - Intervenir auprès des autorités compétentes pour réduire la vitesse sur la portion de l'autoroute qui longe la RD 911 ; - Rappeler le rôle du Secrétariat Permanent à la Prévention des Pollutions Industrielles (S3PI) d'Ambès dans le suivi des installations industrielles présentes sur la presqu'île ; - Solliciter la transmission des avis de la DRIRE sur les projets de création et d'extension industrielles avant les délibérations du Conseil Municipal ; - Organiser des réunions d'information sur la thématique « risques industriels et mesures de protection » en présence de spécialistes locaux et personnes de Carbon-Blanc travaillant dans ces installations ; - Diffuser des informations sur les mesures de prévention des risques.

Agenda 21 / Environnement	
Action 10	Veiller à l'intégration des activités économiques dans l'environnement, tout en les valorisant
Contexte	Carbon-Blanc dispose d'une zone d'activité située à la périphérie de la commune.
Objectif	Conjuguer développement économique et préservation du cadre de vie
Motivation	Assurer le développement économique de la commune en proposant un cadre de vie agréable et attrayant pour les entreprises présentes et futures.
Axe thématique	Bonnes pratiques
Maître d'ouvrage	Commune
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'environnement paysager de la zone industrielle de la Mouline ; - Proposer une charte environnementale et définir des prescriptions environnementales et paysagères à proposer aux établissements qui s'implantent sur la commune ; - Homogénéiser et proposer une signalétique commerciale de qualité sur toute la commune ; - Développer en complément une signalétique communale sur les établissements publics.

Agenda 21 / Environnement	
Action 11	Lutter contre les incivilités
Contexte	La préservation du cadre de vie et de l'environnement de Carbon-Blanc est de la responsabilité de la collectivité. Toutefois, comme de nombreuses villes, les habitants de Carbon-Blanc sont vigilants aux dégradations dont souffrent l'espace et le mobilier urbain
Objectif	Préserver le cadre de vie en veillant à ce que les activités quotidiennes de chacun ne viennent pas en atténuer la qualité
Motivation	Restaurer sur la commune des comportements responsables et soucieux de « l'autre », notamment en respectant la réglementation et les règles en vigueur sur la commune.
Axe thématique	Bonnes pratiques / Citoyenneté
Maître d'ouvrage	Commune
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer régulièrement sur ces différents sujets pour sensibiliser la population au respect des règles de la « vie en société » ; - Engager des actions citoyennes sur la propreté dans la ville en les accompagnant d'équipements spécifiques (distri-sacs pour les déjections canines, poubelles...) ; - Poursuivre la mise en œuvre de réglementations locales luttant contre les nuisances sonores ; - Renforcer les actions de prévention de la police municipale et l'intégrer aux préoccupations opérationnelles du développement durable.

Agenda 21 / Environnement	
Action 12	Sensibiliser les habitants aux enjeux des déplacements
Contexte	Les déplacements constituent un enjeu majeur en terme de développement durable. Ils influent fortement sur les émissions de gaz à effet de serre et impactent sur les conditions de vie (pollution, bruit...).
Objectif	Favoriser les comportements citoyens en matière de déplacements
Motivation	Participer à la réduction des gaz à effet de serre et améliorer les conditions de vie sur la commune. La mise en service du tramway est un atout majeur pour engager une campagne de sensibilisation.
Axe thématique	Bonnes Pratiques / Citoyenneté
Maître d'ouvrage	Commune et CUB
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> - Mener des actions de sensibilisation sur les impacts de la circulation automobile sur l'environnement, sur les bonnes pratiques et les comportements citoyens en matière de déplacement - <i>voir aussi action 8</i> ; - Expliquer l'impact très polluant d'un usage de la voiture sur un trajet de moins de 4 km ; - Afficher les indices de pollution sur le site www.carbon-blanc.fr - Développer les actions de sécurité routière menées par la police municipale ; - Réfléchir à la mise en place « d'actions exemplaires » ; - Œuvrer pour la reconduction du dispositif « pédibus » ou « vélobus » pour les établissements scolaires ; - Encourager le covoiturage en liaison avec la CUB ; - Etudier avec la CUB les modalités de mise en œuvre d'une navette électrique sur la commune (circuits ou transports à la demande) et solliciter des tarifs spécifiques pour les scolaires ; - Dans le cadre de l'arrivée du tramway, communiquer sur les modifications concernant l'ensemble du réseau de bus et les modalités de liaison entre les différents quartiers de la commune et le terminus du tramway.

Agenda 21 / Environnement	
Action 13	Faciliter les circulations piétonnes pour tous
Contexte	La commune s'est engagée avec le GIHP Aquitaine dans une politique volontariste d'accessibilité. Des aménagements sont prévus pour faciliter la circulation des personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, des conflits d'usage sont observés : stationnement gênant, entretien des espaces verts privatifs.
Objectif	Promouvoir de nouveaux modes de circulation en alternative à la voiture
Motivation	Offrir à tous les habitants, quelque soit sa mobilité, la possibilité de circuler sur les trottoirs de la ville en toute sécurité et en toutes circonstances.
Axe thématique	Bonnes pratiques / Service public
Maître d'ouvrage	Commune
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le travail d'aménagement des passages piétons ; - Sensibiliser les automobilistes au respect du piéton ; - Lutter contre les stationnements gênants sur les trottoirs en mettant en place des mesures spécifiques et en valorisant l'offre de parking sur la commune ; - Poursuivre l'entretien des trottoirs et des clôtures (enrobé dégradé, haies envahissantes...), sans tendre vers une imperméabilisation généralisée ; - En cas de travaux sur les trottoirs, proposer des aménagements de circulation piétonne sécurisée ; - Développer de manière progressive les « Zones 30 kms » et expliquer leur fonctionnement.

Agenda 21 / Environnement	
Action 14	Favoriser l'usage du vélo
Contexte	La municipalité dispose d'une étude « Vivre et Circuler en Ville » sur les pistes d'amélioration des conditions de circulation au sein de la commune, avec notamment une intégration des modes de déplacement alternatifs à la voiture.
Objectif	Développer de nouveaux modes de circulation, alternatifs à la voiture
Motivation	Poursuivre le caractère opérationnel de l'étude « Vivre et circuler en ville » en promouvant notamment l'usage du vélo.
Axe thématique	Bonnes pratiques / Service public
Maître d'ouvrage	Commune
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les pistes cyclables en vue de la construction d'un véritable réseau maillant les points stratégiques de la ville (services, commerces, station tramway...); - Mettre en cohérence les pistes cyclables avec les communes riveraines ; - Mettre en place les aménagement connexes pour le développement du vélo dans la ville (parkings vélo, abris) ; - Développer les actions de sensibilisation à la sécurité routière.

Agenda 21 / Social	
Action 15	Offrir des logements diversifiés et abordables tout en ayant le souci de maîtriser l'urbanisation, favoriser l'accès à la propriété, développer les services à la personne.
Contexte	<p>A/ La commune de Carbon-Blanc connaît une croissance continue depuis les années soixante. Le rythme d'accroissement est étroitement associé à l'offre de logements neufs. Il est donc important pour la commune de maîtriser son urbanisation en offrant un habitat abordable pour tous.</p> <p>B/ Les logements sociaux sur la commune ont un taux de rotation qui est peu élevé dans la mesure où le cadre communal présente beaucoup de qualité en terme d'offre de services et de proximité avec l'agglomération bordelaise. Cette faible rotation limite du même coup l'accès à ces logements pour des ménages à faibles ressources ou qui débutent dans leur itinéraire résidentiel.</p> <p>C/ Depuis plusieurs années, la croissance de la population sur Carbon-Blanc résulte de l'installation de jeunes ménages avec enfants et de l'installation de personnes âgées qui trouvent dans cette commune un cadre agréable mais qui sont aussi demandeurs de services à la personne.</p>
Objectif	Favoriser l'installation de jeunes ménages, de ménages d'âge intermédiaire et de jeunes carbonblannais
Motivation	<p>Favoriser le renouvellement de la population permet de constituer une commune équilibrée en ce qui concerne les générations ;</p> <p>Aider à l'installation de jeunes carbonblannais qui le souhaitent ;</p> <p>Conserver l'attractivité de la commune par une mixité sociale.</p>
Axe thématique	Service public / Citoyenneté
Maître d'ouvrage	Commune
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> – Respecter les obligations au niveau du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour l'habitat et favoriser l'installation de logements sociaux de type « maisons de ville » en locatif et en accession sociale, de façon à permettre l'installation de ménages à faibles revenus ou intermédiaires ; – Travailler sur l'intercommunalité afin de permettre à des jeunes travailleurs de s'installer ; – Faciliter et diversifier les modes de garde des enfants ; – Considérer le Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) comme le point relais permettant l'accès aux différentes activités offertes sur la commune ; – Mener une réflexion sur la qualité de service en direction de tous publics et plus particulièrement des personnes âgées.

Agenda 21 / Social	
Action 16	Favoriser le « Vivre ensemble » sur la commune
Contexte	Sans être très hétérogène socialement, la commune de Carbon Blanc accueille de nouveaux ménages dont l'intégration est plus ou moins facile, bien que la commune ait toujours eu le souci d'accueillir les nouveaux arrivants.
Objectif	Renforcer la cohésion sociale
Motivation	La cohésion sociale repose sur plusieurs dimensions qu'il importe de travailler pour favoriser l'esprit commun et la tolérance à la diversité. La commune souhaite développer des liens avec l'ensemble de la population.
Axe thématique	Service public / Citoyenneté / Intergénération
Maître d'ouvrage	Commune
Modalités	<p>Dans tous les cas, il importe de mettre en place de la réciprocité :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Faciliter l'insertion des nouveaux arrivants, c'est instaurer un moment d'hospitalité, mais aussi permettre de construire un peu de culture commune ; – Sensibiliser à la diversité et à la richesse des différentes cultures ; – Favoriser les actions intergénérationnelles, aménager des espaces de telle sorte qu'ils soient en mesure d'accueillir, sans conflit d'usage, différentes générations au même moment de la journée. Défendre les valeurs de respect et de tolérance entre générations. – Renforcer la cohérence entre les actions associatives et la politique municipale ; – Engager avec les associations une réflexion autour d'un partenariat et d'objectifs en faveur d'une action durable.

Agenda 21 / Social	
Action 17	Apprendre à mieux travailler en intercommunalité
Contexte	La commune a développé depuis longtemps une solidarité de type internationale. Elle s'est aussi engagée depuis de nombreuses années dans des actions intercommunales, même si demeurent parfois des résistances.
Objectif	Développer la solidarité intra communale et intercommunale
Motivation	Développer l'intercommunalité, c'est développer le sens de la solidarité et le souci d'agir avec d'autres pour améliorer les conditions de chacun. C'est développer le sens de l'entraide comme celui de la découverte d'autrui : cela est vrai des personnes, des associations ou des institutions comme les Communes.
Maître d'ouvrage	Commune / communes voisines
Axe thématique	Bonnes pratiques
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> – Favoriser les initiatives associatives qui vont dans le sens des échanges d'expérience au sein du mouvement associatif intra et extra communal ; – Poursuivre les projets inter Communes, inter établissements scolaires et associations ; – Poursuivre le travail de prévention auprès des jeunes dans le cadre d'une approche intercommunale. – Rechercher des solutions intercommunales en faveur des personnes âgées pour homogénéiser le service et le rendre plus efficient ; (accroissement de l'efficacité et diminution des coûts)

Agenda 21 / Economie	
Action 18	Mettre en place un groupe de travail spécifique avec la CUB sur la valorisation actuelle de la ZA
Contexte	La zone d'activité de Carbon-Blanc a été transférée à la CUB et à la commune.
Objectif	Valoriser la zone d'activité existante et poursuivre la réflexion avec la CUB autour de la zone artisanale
Motivation	La présence d'activités respectueuses de l'environnement naturel et humain participe au développement durable. Certaines réserves ont été émises sur sa qualité environnementale, les difficultés d'accès et les nuisances liées à la circulation des camions.
Maître d'ouvrage	Commune et CUB
Axe thématique	Bonnes pratiques
Modalités	Engager une réflexion avec tous les partenaires concernés afin : <ul style="list-style-type: none"> – D'envisager une zone de repos pour les camions en transit ; – D'améliorer la desserte en transport en commun en concertation avec les entreprises et la CUB pour les zones concernées ; – Mener une réflexion sur les activités pouvant s'installer dans la zone artisanale et vérifier la faisabilité d'un village artisanal ; – De développer et attirer des entreprises de service de haute technicité et des PME à forte notoriété.

Agenda 21 / Economie	
Action 19	Créer un cadre urbain et propice à l'activité commerciale
Contexte	<p>L'activité commerciale est aujourd'hui majoritairement installée sur deux sites géographiquement proches : le long de la 911 et au Clos Favols. Les premiers sont confrontés à l'intensité de la circulation, notamment des camions, et les seconds à un certain enclavement.</p> <p>L'approche de cette question interroge aussi la compatibilité entre l'utilisation de la voiture et du développement durable, le développement de places de stationnement.</p>
Objectif	Soutenir les activités commerciales en veillant à leur diversité, leur complémentarité et leur synergie
Motivation	L'activité commerciale est l'expression d'une vitalité locale et constitue le lieu où les habitants peuvent se rencontrer. Soutenir l'activité économique de proximité, c'est soutenir le dynamisme de la vie sociale.
Axe thématique	<i>Sans objet</i>
Maître d'ouvrage	Commune
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un recensement des commerces existants et aider à l'implantation de commerces complémentaires ; - Poursuivre le projet urbain de la commune visant à renforcer le lien entre la nationale et le Clos Favols ; - Aménager la D911 en facilitant le « stationnement minute » ; - Engager une réflexion sur les horaires d'ouverture et de fermeture des commerces ; - Améliorer la signalétique du stationnement ; - Etudier le déplacement du jour et ou de l'horaire de marché le dimanche ou le samedi ; - Poursuivre les actions pour la mise en application de l'arrêté poids lourd.

Agenda 21 / Economie	
Action 20	Favoriser la création d'un club d'entreprises et les échanges entre tous les acteurs (dont les bénéficiaires) de l'emploi
Contexte	Il n'existe pas, aujourd'hui, d'organisation d'entreprises implantées dans la Zone Artisanale (ZA), et l'association de commerçants est en sommeil. Du côté de l'emploi, les réflexions des ateliers font remonter l'idée d'avoir une coordination entre les acteurs de l'accès à l'emploi.
Objectif	Inaugurer un dialogue formalisé et régulier entre les acteurs économique et la collectivité
Motivation	L'activité économique et les activités associées à la recherche de l'emploi sont souvent déconnectées alors que leur interrelation est importante pour faire correspondre offre et demande. Tout en considérant que l'échelle de la commune n'est pas celle du bassin d'emploi, il est pertinent de développer les synergies entre les différents acteurs de l'économie.
Axe thématique	Bonnes pratiques / service public
Maître d'ouvrage	Commune et Hauts de Garonne Développement
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler avec Hauts de Garonne Développement pour soutenir la création d'un club d'entreprises ; - Mobiliser les différents acteurs de l'économie et de l'emploi pour participer à ce pôle de façon régulière, en particulier en sollicitant des acteurs économiques de la zone, l'ANPE, la Mission Locale...

Agenda 21 / Démocratie participative	
Action 21	Accompagner et encourager la participation et l'expression des différents groupes sociaux de la commune, faciliter les échanges entre tous les acteurs
Contexte	La commune a mis en place des instances permanentes avec le Conseil initiative jeunes, avec la Commission Ville et Handicap et réfléchit à la mise en place d'un Conseil consultatif des seniors. De façon générale, les élus sont considérés par les citoyens comme des acteurs accessibles. Enfin, la collectivité a le souci que les citoyens s'expriment que ce soit à travers les rencontres qu'elle organise par quartier et le cahier de doléances qui est mis à la disposition de tous à la mairie.
Objectif	Favoriser les initiatives citoyennes
Motivation	<p>La participation des habitants et des usagers est déterminante dans le développement durable. Un projet de développement durable nécessite que les habitants et les acteurs se l'approprient. Cela implique qu'ils soient associés à l'élaboration des choix et puissent suivre la mise en œuvre des projets.</p> <p>Les ateliers organisés à l'occasion de l'Agenda 21 ont permis de faire émerger des attentes concernant la concertation et la participation allant toutes dans le sens d'un renforcement de la citoyenneté et de la cohésion sociale.</p> <p>Cette participation ne remet pas en cause la responsabilité des élus, mais les aide à orienter leurs décisions et les légitime.</p> <p>Avec le développement de la communication, il s'agit de pouvoir entretenir la responsabilisation et l'implication de chacun en élaborant ensemble des projets et en rendant compte des résultats et des évolutions.</p>
Axe thématique	Citoyenneté / Intergénération
Maître d'ouvrage	Commune
Modalités	<p>Les pistes d'action proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les initiatives citoyennes (ex : actions menée par l'école Pasteur, et projet mené autour du Skate Park, projet handicap). La commune le cas échéant pourrait allouer un budget spécifique. - Multiplier les moments de rencontres associés à un événement (repas de quartier) ou à un projet (d'aménagement, d'Agenda 21) ; - Développer la communication descendante et ascendante en favorisant l'ouverture de l'expression, et favoriser l'interactivité notamment grâce au nouveau site internet de la commune ; - Organiser des temps forts réguliers de suivi et d'évolution de l'Agenda 21 de la commune avec la population.